

Partie 1 à remplir par la famille



Intendance

 Service Hébergement

 83056 Toulon cedex

 Courriel :

dp-0830053g@ac-nice.fr

Je soussigné(e)

 demeurant à

ai l'honneur de solliciter une remise d'ordre en faveur de l'élève :

qualité : classe

pour le motif suivant* :

Quitte définitivement l'établissement le

Est absent depuis le et ne reprendra pas avant le

A été absent du au

Est devenu EXTERNE le

Autre (courrier de la famille expliquant la demande)

* remplir la ligne correspondante à la situation du demandeur

Fait à , le

 Signature du **responsable financier** de l'élève* :

**Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique je coche ici pour engagement contractuel de ma part.

NOTA : La remise d'ordre est une remise sur le montant des frais scolaires de pension ou de demi-pension qui peut être accordée à un élève quittant l'établissement ou étant momentanément absent. Ces remises peuvent être accordées de plein droit ou sous condition :

Remises d'ordre accordées de plein droit :

- a) Elèves renvoyés par mesure disciplinaire pour une durée de plus de 1 jour
- b) Fermeture du service de restauration pour cas de force majeure
- c) Sortie ou voyage scolaire, stage, concours blanc
- d) Changement d'établissement en cours de trimestre
- e) Certificat médical à partir de 5 jours consécutifs (à joindre)

Remises d'ordre accordées sous condition à la demande de la famille pour un motif dûment justifié :

- a) Convocation examen ou concours
- b) Événement religieux / Jeûne prolongé
- c) Changement de catégorie en cours de trimestre en dehors des dates prévues au règlement intérieur

Partie 2 réservée à l'Administration

L'élève.....

- A quitté définitivement l'établissement le
- Est absent depuis le..... et serait signalé s'il reprenait avant la fin du terme
- A été absent du

..... au

.....
- **Est devenu EXTERNE le**.....
- Autre (courrier de la famille expliquant la demande)

.....

Le.....

ACCORDEE

 Le Chef de l'Etablissement,

CALCUL DE LA REMISE D'ORDRE

Montant de la remise accordée :

- à rembourser à la famille
- à déduire de la créance